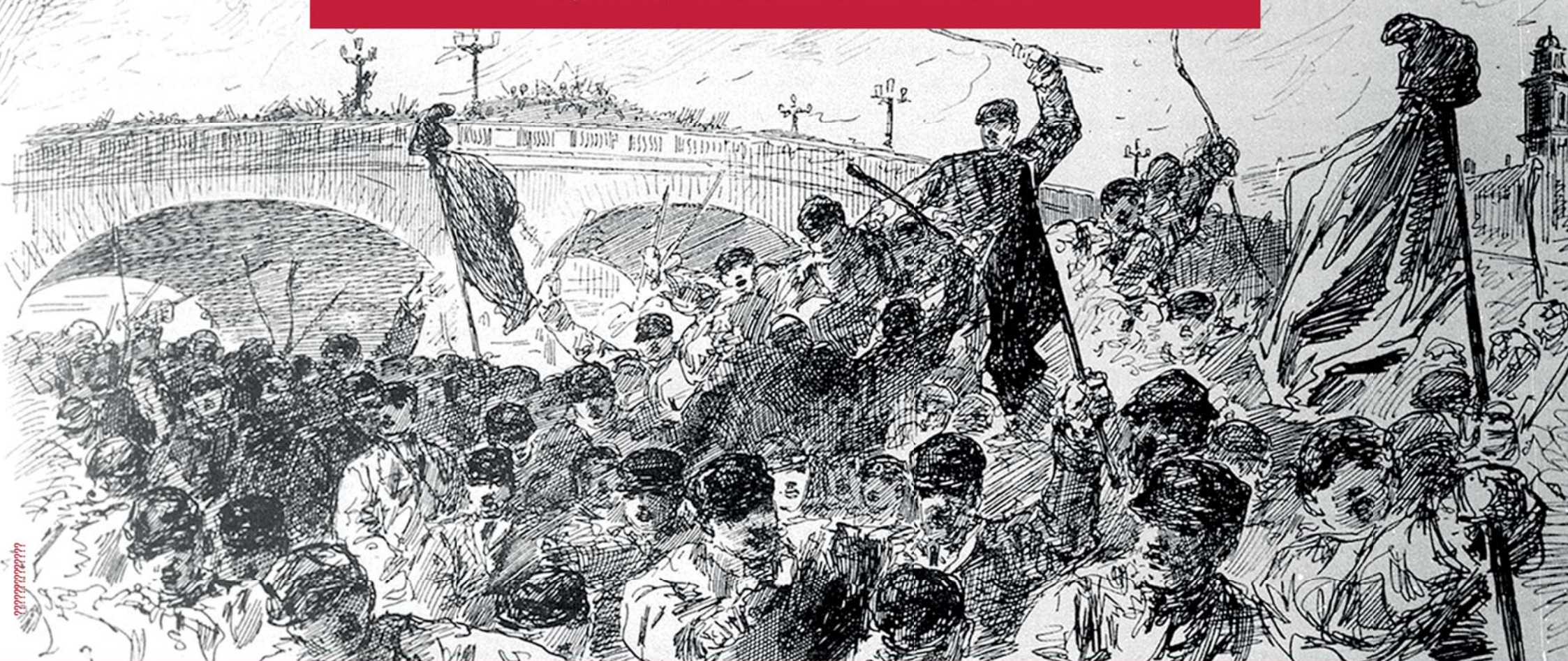


L'ÉMANCIPATION

Chaque mois, un événement de l'histoire sociale

PASSÉ
PRÉSENT
FUTUR



MARS 1886 : LA COLÈRE OUVRIÈRE !

Le 18 mars 1886, un appel à la commémoration du quinzième anniversaire de la commune de Paris tourne aux émeutes à Liège
Les mineurs du bassin liégeois suivis par ceux des autres bassins houillers proclament la grève générale

L'ÉMANCIPATION UN MENSUEL SOCIAL

L'Émancipation revient, chaque mois, sur un événement de l'histoire sociale, en alliant textes de vulgarisation, reproductions d'archives et illustrations.

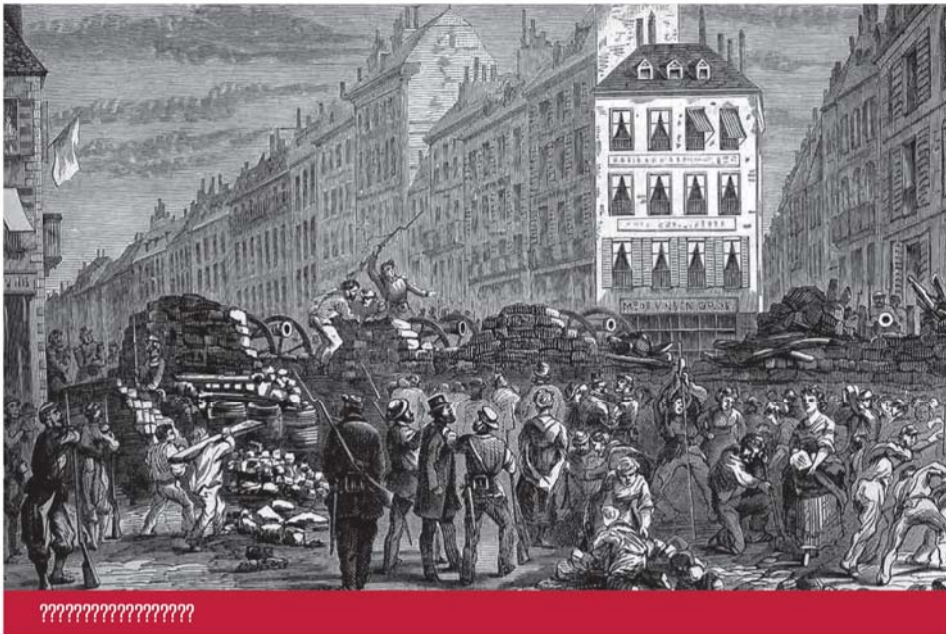
Réel prolongement de l'exposition *En lutte. Histoires d'émancipation*, il ne s'agit pas seulement de faire revivre le passé mais bien d'inscrire les combats pour les acquis sociaux dans le temps, selon un mode d'articulation passé, présent et futur.

POURQUOI LES OUVRIERS SONT-ILS EN COLÈRE EN 1886 ?



Discussions au Parlement

Les événements de 1886 sont la conséquence de la situation désespérée dans laquelle se trouve la classe ouvrière à cette époque. Depuis 1873, la crise économique a en effet encore aggravé les conditions de survie du prolétariat belge, il s'ensuit une réduction des salaires déjà très maigres, la mise au chômage de nombreux ouvriers et pour ceux qui restent au travail, l'accroissement des cadences de production. Mesures sociales bien connues en temps de crise... L'ouvrier n'a véritablement plus rien à perdre. Le 18 mars 1886, ce sont 4000 personnes qui laissent éclater leur désespoir au cours d'une nuit d'émeutes dans le centre de Liège. Les mineurs du bassin liégeois proclament la grève générale qui s'étend bientôt à tout le bassin industriel liégeois. L'armée intervient pour rétablir le calme.



POURQUOI LES OUVRIERS DE 1886 COMMÉMORÉNT-ILS LA COMMUNE DE PARIS ?

La Commune de Paris est le nom donné au mouvement révolutionnaire et au gouvernement insurrectionnel qui fut mis en place à Paris entre le 18 mars et le 28 mai 1871. Elle voit le jour dans le contexte de la défaite française face à la Prusse en 1870 suite au conflit qui opposa les deux nations. Paris capitule devant les Prussiens et le peuple de Paris s'oppose au gouvernement issu de l'Assemblée nationale qui vient d'être élue. Il établit une organisation ouvrière comme gestionnaire de la ville et un gouvernement prolétarien. La Commune administre Paris jusqu'au 20 mai. Son action législative est considérable, de nombreuses mesures sociales sont prises et appliquées dans la capitale pendant les 70 jours qu'elle dura. La plupart furent abolies après la destruction de la Commune. Sont décrétées, des mesures véritablement d'avant-garde telles que :

- « la séparation de l'Église et de l'État ;
- des mesures en faveur de l'instruction et de l'éducation du peuple : l'école laïque gratuite et obligatoire. Elle crée un enseignement technique, y compris pour les filles ;
- la révocation de certains élus [...] : « Les membres de l'Assemblée muni-

cipale, sans cesse contrôlés, surveillés, discutés par l'opinion, sont révocables, comptables et responsables » [...] ;

- des mesures sociales protégeant les locataires, les travailleurs, les sans travail, les sans-logis... ;
- l'attribution des entreprises abandonnées par les propriétaires aux ouvriers et aux associations de producteurs ;
- l'égalité entre enfants naturels et "légitimes". »*

Devenue le symbole de l'occupation du pouvoir par la classe ouvrière, elle est commémorée chaque année avec passion par la classe ouvrière. La Commune de Paris a eu en effet un grand retentissement international. Elle est devenue un véritable mythe unificateur au sein du mouvement ouvrier. L'important c'est que toutes les mesures prises pendant la courte période de la commune allèrent dans le sens d'une réduction des inégalités entre catégories sociales et entre genres.

* Micheline Zanatta, « La Commune de Paris à 140 ans, « elle n'est pas morte ! » », Analyse de l'IHOES, n°80, 12 octobre 2011. [En ligne] http://www.ihoes.be/PDF/Analyse_80_Commune_de_Paris.pdf.

« Rappelez-vous, Compagnons, que jeudi 18 mars, il y a 15 ans, l'héroïque population de Paris se soulevait pour l'émancipation des peuples et que cette tentative de rénovation sociale fut étouffée dans le sang de 35 000 travailleurs. Nous vous invitons donc, jeudi 18 mars à vous joindre à la grande manifestation ouvrière. »

Circulaire imprimée par le Groupe anarchiste de Liège, mars 1886. in Revue Socialiste, t.III, n° 17, mai 1886, p.443. *

* Consultable ici : http://cediasbibli.org/opac/doc_num.php?explnum_id=813.

CE QUI EST DIT DES ÉVÉNEMENTS DE 1886. . .

« Dans la cité ardente et pour une fois, deux mondes vont se rencontrer et s'égratigner. Tandis que la plèbe descend sur la ville, la bonne société liégeoise s'est réunie dans les salons de l'hôtel Mohren, près du Pont d'Avroy. On y fête Franz Liszt, de passage en Belgique. A peine à table, le bourgmestre Julien D'Andrimont, qui n'a pas eu le temps de déguster quelques huitres, doit s'éclipser pour s'occuper des liégeois moins élégants,

dont on lui annonce les premiers rassemblements. Son intervention et celle des forces de l'ordre n'empêcheront pas les manifestants de faire voler en éclats les fenêtres de l'hôtel où la fête a sans doute dû être interrompue »*.

* Liebman M., *Les socialistes belges, 1885-1914*, Vie ouvrière, Bruxelles, 1979, p.54.

L'ÉTOILE BELGE* DÉCRIT, LORS DE CES ÉVÉNEMENTS, UNE RENCONTRE ENTRE UN MILITAIRE ET UN TRAVAILLEUR

LES TROUBLES DE BELGIQUE. — L'anniversaire du 18 mars a été à Liège l'occasion de troubles sérieux. Les rues ont été parcourues par de nombreux manifestants précédés de drapeaux rouges ; des discours excitant à la haine et à la violence ont été prononcés. Des devantures de magasins ont été brisées et beaucoup de dégâts commis. Il y a eu des rixes et nombre de blessés. Il en a été de même à Jemeppe-les-Liège et à Seraing. Le calme a été rétabli.

Des troubles ont également eu lieu à Amsterdam par le fait des socialistes ; mais ils ont été moins sérieux que les précédents, et la police a pu disperser la foule sans effusion de sang.

« Quelques ouvriers viennent se grouper à la tête d'un pont. Ils sont calmes et paraissent résolus.

- Allons, dispersez-vous, leur dit un officier.
- Nous ne faisons pas de mal ici...
- Pourquoi n'allez-vous pas travailler ?
- Parce qu'on ne nous paye pas assez. Mourir pour mourir, nous aimons mieux mourir par le plomb que mourir de faim ».

Le journaliste conclut : « tous, ils ont le même propos à la bouche que, cinquante ans plus tôt, les canuts de Lyon en révolte ont, avant de se faire massacrer, inscrit sur leur bannière : "vivre en travaillant ou mourir en combattant" ».

* Quotidien libéral bruxellois

LES TROUBLES DE LIÈGE

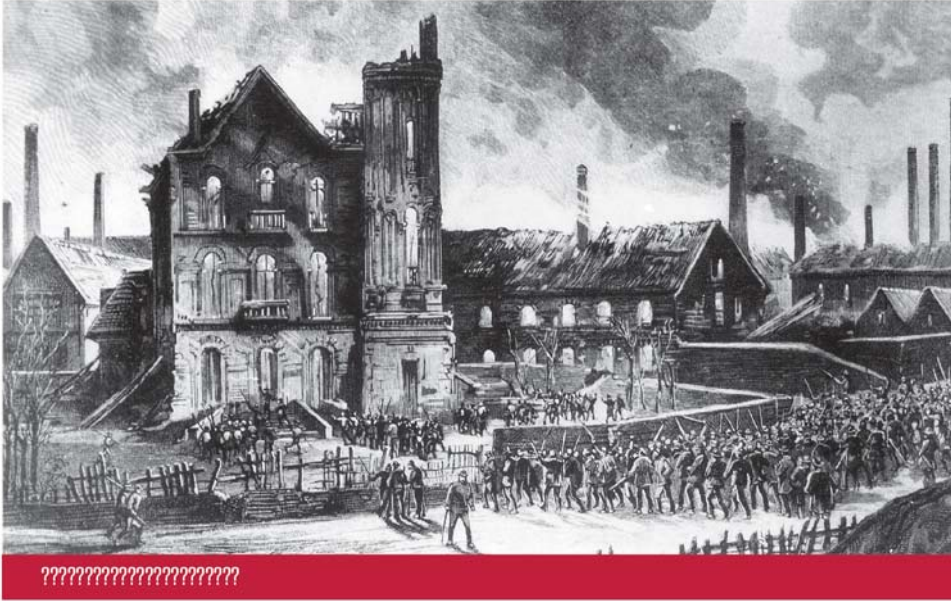
Des troubles très sérieux ont eu lieu le 18 à Liège, où le parti anarchiste a essayé de s'affirmer par des actes de vandalisme qui rappellent ceux dont la ville de Londres a été récemment le théâtre. Un grand meeting public avait été organisé pour ce jour-là, à l'occasion du 15^e anniversaire de la Commune de Paris, salle du Café national, place Delcour, dans le quartier d'Outre-Meuse. Tous les ouvriers étaient en même temps invités à prendre part à une manifestation qui eut lieu, à la même occasion, le même jour à 7 heures du soir, place St-Lambert, d'où on se rendit au local du meeting, en traversant les principales rues de la ville.

Les drapeaux étaient rouges, naturellement. Un de nos croquis représente le défilé des manifestants qui étaient au nombre de quinze cents à deux mille, et qui, arrivés au lieu du meeting, durent rester dehors, la salle du Café National étant assez petite. Cela n'empêcha pas les paroles violentes des orateurs de faire leur effet. A la fin du meeting, les manifestants repassèrent les ponts et se répandirent dans la ville, brisant tout sur leur passage. Au café du Grand-Balcon, place du Théâtre, à la taverne de Cantorbury, au café Continental, nombre de vitres furent brisées, des magasins de luxe pillés, des coups de revolvers échangés.

La garde civique et la gendarmerie convoquées heureusement en toute hâte empêchèrent les désordres de prendre des proportions plus grandes. Force resta à la loi, mais non sans peine et sans effusion du sang. Depuis, l'ordre n'a plus été troublé dans la ville, mais il n'en a pas été de même dans plusieurs charbonnages des environs, où éclata tout à coup la grève, comme à un mot d'ordre donné.

Elle a commencé aux houillères de Maquet, dont 200 ouvriers se rendirent au charbonnage du Chant-des-Oiseaux, puis à Xhoré, Flemalle et autres lieux, vociférant des menaces et empêchant la descente des ouvriers disposés à travailler. Trois bataillons de ligne furent aussitôt expédiés de Liège, et l'établissement Cokerill, à Seraing, fut occupé militairement. Cette occupation fait le sujet d'un de nos croquis, ainsi que l'occupation du pont de Seraing, du côté de Jemeppe. Ces mesures de précautions n'étaient point inutiles, car le lendemain, des scènes de violence se produisaient. Le quai des Carmes, à Jemeppe, était ravagé, de nombreuses vitrines pillées et, à Seraing, des rassemblements tentèrent de se former. Un escadron de lanciers dut charger à Jemeppe, et la gendarmerie faire usage de ses armes pour disperser les grévistes. Aussi le lendemain, le pont était-il barré des deux côtés de la Meuse par l'armée. Depuis, aucun choc nouveau n'a eu lieu ; mais au moment où nous écrivons, la force armée occupe encore les charbonnages et le ciel est toujours menaçant.

LA RÉPRESSION



Le gouvernement refuse de tolérer un tel mouvement. L'armée intervient donc violemment contre les manifestants. Ainsi stoppé dans la région liégeoise, le mouvement rebondit de plus belle dans la région de Charleroi. Des travailleurs vont de puits en puits pour arrêter le travail. Des usines et demeures patronales sont saccagées.

L'incendie des verreries d'Eugène Baudoux à Jumet illustre la violence des travailleurs désespérés. La répression du mouvement est violente. L'armée n'hésite pas à tirer sur la foule. Sous les ordres du Général Vander Smissen 24 personnes perdent la vie.



LES ÉMEUTES DE 1886

Un choc qui donne lieu
aux premières mesures sociales !



Pour les classes dirigeantes, impossible de nier plus longtemps la réalité prolétarienne. Soucieux de maintenir une cohésion sociale favorable aux affaires, le parlement décide de créer une commission d'enquête chargée de parcourir le pays pour faire état des conditions de vie et de travail de la population ouvrière. Le rapport de cette commission pousse le gouvernement à envisager timidement les premières mesures sociales. Suite aux événements, le discours du

trône du 9 novembre 1886 prononcé par Léopold II annonce bien un changement en matière de politique sociale. Même si dans les faits, la traduction légale de ces réformes prend du temps et rencontre encore bien des résistances.

« Eclairé par les travaux de la commission (d'enquête et d'examen), mon gouvernement aura à vous saisir de projets de réformes importantes. La situation de la classe laborieuse est hautement digne d'intérêt et ce sera le devoir de la législature de chercher un surcroît de sollicitude à l'améliorer. Peut-être a-t-on trop compté sur le seul effet des principes d'ailleurs si féconds de liberté. Il est juste que la loi entoure d'une protection spéciale le faible et le malheureux. Il convient notamment de favoriser la libre formation des groupes professionnels; d'établir entre les chefs d'industrie et les ouvriers des liens nouveaux sous la forme de conseils d'arbitrage et de conciliation, de réglementer le travail des femmes et des enfants, de réprimer les abus qui se produisent dans les salaires, de faciliter la construction d'habitations ouvrières convenables, d'aider au développement des institutions de prévoyance, de secours, d'assurances et de pensions et de chercher à combattre les ravages de l'ivrognerie et de l'immoralité. »

LA CONDITION OUVRIÈRE AU XIX^E SIÈCLE

Dans la logique économique du « laisser-passer, laisser-faire », la classe prolétaire est en 1886, véritablement dominée par les inégalités sociales, politique, économique, culturelle. C'est une classe que l'on peut situer comme « *campant en marge de la société* ».

Les conditions de travail sont dès le début de la révolution industrielle très rudes, elles s'apparentent quasiment à celles du bagne. Le travail industriel s'effectue bien souvent dans un environnement insalubre et assourdissant. Il est autant accablant physiquement, qu'intellectuellement, il marque les corps par sa charge et les conséquences sur la santé ne sont pas des moindres.

Les journées des ouvriers sont longues. À la fin du XIX^e siècle, ils travaillent en moyenne

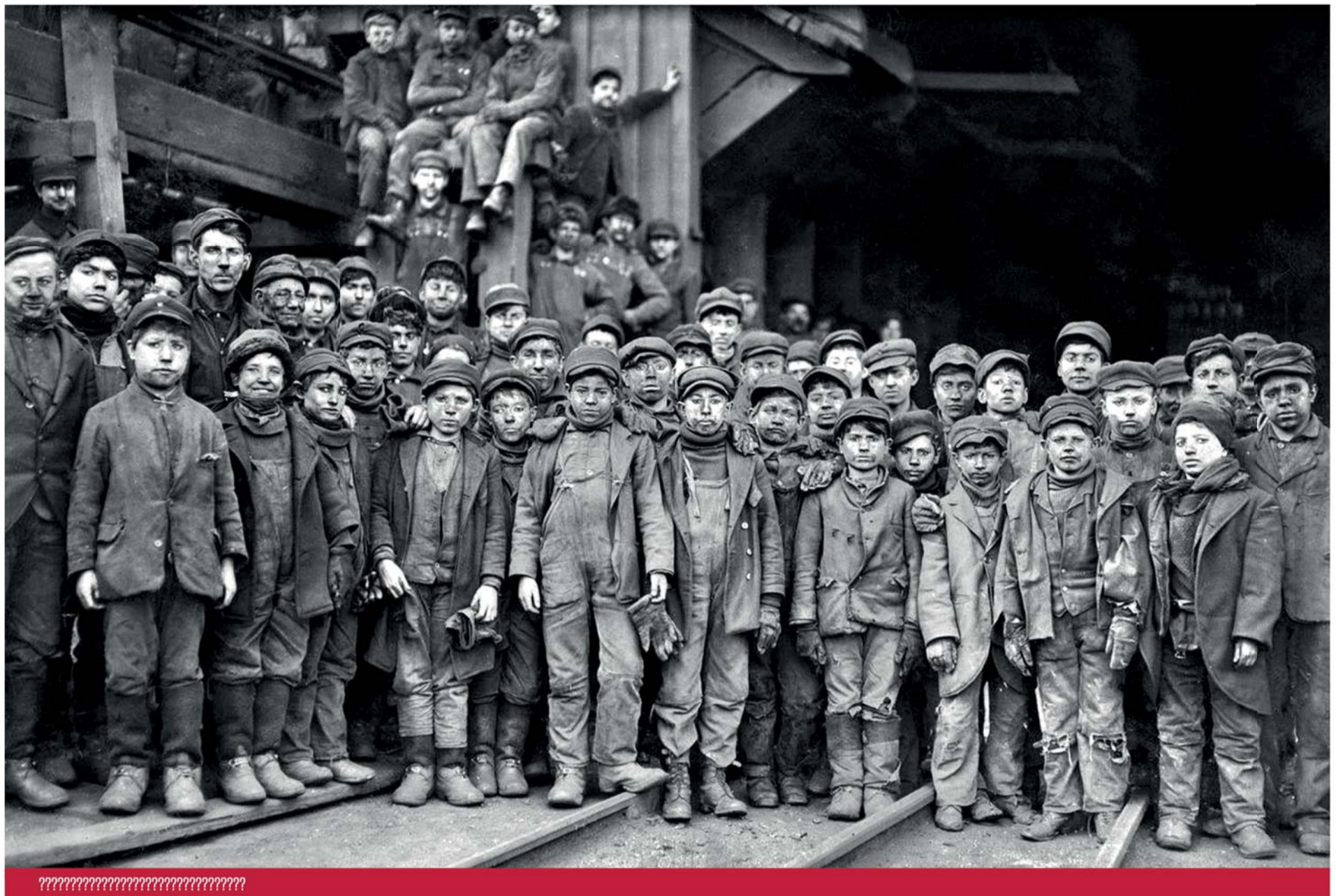
12 heures par jour. Les enfants sont eux aussi mobilisés au travail, l'école n'est pas encore obligatoire et leur maigre salaire est souvent vital pour la survie de la famille. La pauvreté est au XIX^e siècle un phénomène de masse. Beaucoup de travailleurs, dont une grande majorité d'ouvriers, survivent plus qu'ils ne vivent avec un salaire de misère. Lorsqu'il perd son travail ou lorsqu'il est dans l'incapacité de travailler (maladie, accident, vieillesse...), l'ouvrier ne dispose d'aucun revenu de remplacement.

Les salaires ne font l'objet d'aucune réglementation, le patron fixe un revenu arbitraire qui fluctue en fonction de l'offre et de la demande, soumettant ainsi continuellement l'ouvrier à l'incertitude matérielle.

Nécrologie † Morts en 1886 durant les émeutes :

Joseph Complémentaire, ouvrier, 26 ans; Léon Etienne, ouvrier, 19 ans; Hubert Dal, lamineur, 18 ans; Jules Lemaire, lamineur, 30 ans; Roland Guillaume, ouvrier, 18 ans; Jean-Baptiste Deghin, ouvrier, 25 ans; Jean-Baptiste Debryne, ouvrier, 53 ans; Camille Baulieux, ouvrier, 17 ans; Charles, Joseph Razet, ouvrier-21 ans; Joseph Hans, ouvrier, 21 ans; Adolphe Strimel, verrier, 27 ans; Arthur Gérard, lamineur, 19 ans. Arthur Bourgeois, verrier, 19 ans; non-identifié, ouvrier-24 ans; non-identifié, lamineur, 25 ans; non-identifié, ouvrier, 21 ans; non-identifié, ouvrier, 21 ans.

* Une du Périodique du Sénat de Belgique:
Le droit de vote des femmes à 60 ans, n° 16, Automne 2008.



1886 : LA NAISSANCE DE LA QUESTION SOCIALE

Suite aux émeutes, le parlement légifère. Tout un symbole car même si les premières mesures sociales sont loin d'être révolutionnaires, il s'agit d'un véritable tournant qui annonce les transformations de la société à venir. La question sociale est enfin envisagée politiquement. Ainsi,

- La loi du 16 août 1887 règle le paiement des salaires avec l'obligation de payer en monnaie fiduciaire*. La pratique du truck system** jugée abusive est enfin interdite
- La loi de 1889 règlemente enfin le travail des enfants et interdit tout travail industriel (usines, manufactures, mines) aux enfants de moins de 12 ans.
- La loi du 15 juin 1896 fixe les règlements d'atelier avec l'obligation de les afficher.
- Les interventions publiques en matière d'assurance et d'assistance sociales se développent elles aussi. L'État encourage ainsi l'épargne et la création de caisses de prévoyance par une maigre intervention (pension — en cas d'accident de travail, de maladie, de naissance...). Ces caisses de prévoyance sont dites libres, en ce sens que l'initiative est laissée aux travailleurs de s'y affilier ou pas et d'épargner pour couvrir l'un ou l'autre risque.

* « La monnaie fiduciaire est la monnaie comprenant les pièces et les billets de banque qui se caractérise par le fait que sa valeur est déterminée par la confiance que lui accorde ses utilisateurs plutôt que par son coût de production. » in <http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/23872-monnaie-fiduciaire-definition>.

** « L'expression truck system est anglaise et désigne un système qui consiste à effectuer une retenue sur salaire de l'ouvrier soit en payant en marchandises soit en le contraignant à consommer dans un lieu précis. » in *Questions d'histoire sociale*, Carhop-FEC, Bruxelles, 2005, pp. 49-50.

D'HIER À AUJOURD'HUI

Quel est l'héritage des événements de 1886 ?

1886 c'est un autre siècle, une autre époque, un autre capitalisme...

Et pourtant...

Le capitalisme financier du XXI^e siècle est bien en train de retrouver les formes les plus régressives du capitalisme industriel propre au XIX^e siècle. Toutes les grandes conquêtes sociales issues du mouvement ouvrier, telles que la réduction du temps de travail, le droit à la pension, l'indexation des salaires sont aujourd'hui fréquemment présentées comme des obstacles à la compétitivité. Ces arguments renforcent les politiques d'austérité néolibérales actuelles et négligent les alternatives existantes... Derrière le discours vantant la modernisation du pacte social, il y a l'idée de réaliser des économies, de détricoter les conquêtes issues de plus d'un siècle de luttes sociales. Cela résonne comme une fatalité politique qui condamne à l'inaction, à la déconstruction sociale.

1886, c'est, pour les travailleurs, l'étincelle, le refus de se soumettre à des conditions de travail inacceptable. 1886 c'est l'amorce à la contestation de masse en Belgique. 1886 c'est la colère des travailleurs face à une politique injuste menée par une minorité qui s'accapare les rênes du pouvoir au mépris d'une majorité...

Il y a plus de 60 ans, Karl Polanyi, historien de l'économie et économiste hongrois, fit cette déclaration incroyablement prophétique et moderne: « permettre au méca-

nisme du marché d'être l'unique directeur du sort des êtres humains et de leur environnement naturel aurait pour résultat la démolition de la société... » Cependant K. Polanyi était convaincu qu'une telle démolition ne pourrait plus se produire dans le monde de l'après-guerre... Les sociétés ayant évolué depuis le XIX^e siècle, il paraissait résolument impossible qu'on revienne sur le fruit des luttes. De la même manière, il aurait été impensable d'appréhender l'économie sous un angle ultra-libéral.

Et pourtant...

Une publication de l'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

Éditeur responsable : Robert MOOR, Président
Bd de la Sauvenière 33-35 - 4000 LIEGE
Tél. : 04/232 70 40 - Fax : 04/222 27 74
Courriel : info@calliege.be
Site : www.calliege.be

L'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège remercie l'ensemble des collaborateurs qui ont contribué à cette réalisation, ainsi que, Raymond Vervinckt (impression) et Thomas Jungblut (graphisme).

Pour tous renseignements : Service Solidarité
Audrey Taets, Coordinatrice - Tél. : 04/232 70 58
Malika Blach, déléguée - Tél. : 04/250 99 57
Courriel : solidarite@calliege.be